

ARRETE N°2015 875 MS/CAB
portant nomination chefs de service
administratif et financier

LE MINISTRE DE LA SANTE

- VU la Constitution;
- VU la Charte de la transition;
- VU le Décret n°2014-001/PRES-TRANS du 23 novembre 2014, portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le Décret n°2014-004/PRES-TRANS/PM du 23 novembre 2014, portant composition du gouvernement ;
- Vu le décret n°2015-145/PRES-TRANS/PM/SGG-CM du 9 février 2015 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU la loi n°023/94/ADP du 19 mai portant code de la santé publique au Burkina Faso
- VU La loi 020/98/AN du 05 mai 1998, portant normes de création d'organisation et gestion des structures de l'administration de l'Etat ;
- VU Le Décret 2013-926/PRES/PM/MS du 10 octobre 2013, portant organisation du Ministère de la Santé;
- VU L'arrêté n°2014-011/MS/CAB du 13 janvier 2014, attributions, organisation et fonctionnement des structures déconcentrées du Ministère de la Santé ;

Sur proposition du Directeur de l'Administration et des Finances

ARRETE



Article 1 : les personnes ci-après sont nommées Chefs de service administratif et financier dans les structures en regard de leurs noms.

| N° | Nom et prénoms | Matricule | Postes actuels | Postes de destination |
|----|--------------------------|-----------|------------------------------------|-------------------------|
| 1. | THIOMBIANO Ounanlini | 53732 T | DRS des Hauts Bassins | DRS Centre |
| 2. | SANOU Soro | 84130 T | CHR de Banfora | DRS du Centre- Ouest |
| 3. | NABI Moussa | 216730 B | District sanitaire de Diébougou | DRS du Sud-Ouest |
| 4. | BAZYOMO Gnilou Tanguy | 55903 N | District sanitaire de Gourcy | DRS Nord |

Article 2 : le présent arrêté abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Article 3 : La présente décision qui prend effet pour compter de la date de prise de service des intéressés, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Ouagadougou, le

15 JUL. 2015

Dr Amédée Prosper DJIGUIMDE

Officier de l'ordre national

Ampliations :

- 1-Toutes structures centrales du MS
- 1-Toutes structures rattachées
- 1-DCMEF
- 13-DRS
- 1-Impôts
- 1-Trésor
- 1-Solde
- 03-Intéressés
- 1- Archives